Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

OGM – États-Unis : le glyphosate obsolète ? Le dicamba débarque

Par Eric MEUNIER

Publié le 22/11/2016, modifié le 09/03/2026



Le 9 novembre 2016, le ministère étasunien de l'Environnement (EPA) a autorisé l'utilisation commerciale d'un nouvel herbicide de Monsanto, le XtendiMax. Cet herbicide à base de dicamba est destiné à être utilisé sur des cultures de coton et soja génétiquement modifiés [1]. Cette décision fait suite à celle du ministère de l'Agriculture qui, en janvier 2015, avait autorisé la culture commerciale de soja MON87708 et coton MON88701, tous deux tolérant plusieurs herbicides dont le dicamba [2]. Et l'Union européenne a autorisé en 2015 puis 2016 l'importation de sojas contenant l'évènement MON87708.

Le dicamba perturbe notamment la régulation d'une hormone de croissance végétale, l'auxine. La croissance de la plante aspergée de dicamba est accélérée, au point qu'elle ne dispose plus des nutriments nécessaires pour croître et finit par en mourir. Comme l'indique l'EPA dans sa décision du 9 novembre, les cultures GM tolérant ces herbicides ont l'avantage de permettre de tuer les « *adventices devenues de plus en plus résistantes aux herbicides à base de glyphosate [qui] causent des problèmes aux agriculteurs* ». Pour une mise en marché effective, chaque état des États-Unis doit maintenant autoriser l'utilisation de cet herbicide.

Des plantes transgéniques tolérant le dicamba

L'herbicide XtendiMax de Monsanto aurait la particularité d'être moins volatile que les autres herbicides à base de dicamba. Selon Monsanto, il sera commercialisé et utilisé sur des cultures de soja contenant l'évènement transgénique MON87708 ainsi que sur des cultures de coton contenant l'évènement transgénique MON88701 [3]. Deux évènements qui visent à faire produire par la plante une enzyme appelée DMO. Cette enzyme transforme dans la plante le dicamba en une molécule appelée 3,6-DCSA et en formaldéhyde.

En Europe, deux sojas GM contenant l'évènement MON87708 ont été autorisés pour l'importation : le soja MON87708 (24 avril 2015) [4], et le soja MON87708*MON89788 (22 juillet 2016) [5]. Deux autres sojas sont en attente d'autorisation, toujours pour l'importation : le soja MON87705*MON87708*MON89788 [6] et le soja MON87751*MON87701*MON87708*MON89788 [7]. Le coton MON88701 est, lui, en attente d'autorisation commerciale [8].

Comment verrouiller un marché

Si la lutte contre les adventices devenues résistantes au glyphosate est une des raisons avancées pour « l'intérêt » d'utiliser du dicamba, une autre raison explique mieux le calendrier suivi.
En effet, en 2016, Monsanto commercialisait déjà des semences de sojas GM (Roundup Ready 2 Xtend) et de cotons GM (Bollgard II XtendFlex), tous deux tolérant le dicamba. Mais si la vente de ces semences étaient autorisée, l'utilisation d'un herbicide à base de dicamba sur ces cultures ne l'était pas encore.
Or, en août 2016, l'EPA annonçait lancer une enquête après avoir reçu « *un nombre inhabituellement élevé de rapports quant à des cultures endommagées qui semblent dues à une mauvaise utilisation d'herbicides à base de dicamba* » [9]. Mauvaise utilisation ou plutôt utilisation illégale car l'EPA rappelle elle-même « *n'avoir homologué aucun herbicide à base de dicamba pour utilisation [...] sur cultures de coton ou soja, y compris les cultures génétiquement modifiées pour tolérer le dicamba* ». Cette utilisation illégale de dicamba sur des cultures de coton et soja a eu lieu dans plusieurs états listés par l'EPA : Alabama, Arkansas, Illinois, Kentucky, Minnesota, Mississippi, Missouri, Caroline du Nord, Tennessee et Texas. Et il est précisé que pour le Missouri, ce sont 17 000 hectares de pêches, tomates, melon charentais, pastèque, riz, coton, petits pois, cacahuète, luzerne et soja [10] qui ont été impactés par cet herbicide.

Dans une interview donnée en août 2016, avant l'annonce de l'EPA mais alors qu'étaient connus des cas d'utilisation illégale, l'entreprise Monsanto rejetait clairement la faute sur le dos des agriculteurs même si c'est elle qui a choisi de commercialiser ses semences avant l'autorisation de l'herbicide. Elle explique ainsi avoir mis en place « *un plan de communication très large expliquant clairement que l'utilisation de dicamba est illégale. (...) la grande majorité des agriculteurs font les choses bien du fait de cette communication* ». Mais surtout, à lire Monsanto, l'entreprise aurait lancé cette commercialisation en réponse à une demande expresse d'agriculteurs : « *Nous avons développé ces variétés de soja depuis plusieurs années, anticipant leur autorisation […]. Des agriculteurs nous ont donc dit préférer essayer de petites quantités de nouvelles variétés dans leur*

ferme pour voir celles qui marchent le mieux chez eux. Nous avons fait le choix de commercialiser cette année (2016) pour permettre aux agriculteurs d'expérimenter ces variétés de soja Roundup Ready 2 Xtend. Ils peuvent les planter en toute confiance, car le produit chimique sera approuvé pour la saison de culture 2017 ». Et de rappeler que pour l'instant, Monsanto ne commercialise encore aucun herbicide à base de dicamba mais le fera sous peu.

Une situation de prévente de semences qui a permis de créer un fait accompli. Et qui permet à Monsanto d'envisager plus sereinement sa position sur le marché des herbicides à base de dicamba, marché qui pourrait représenter dans les six millions d'hectares de soja aux États-Unis.

[1] https://www.epa.gov/pesticides/epa-registers-dicamba-formulation-use-dicamba-tolerant-crops

[2] https://www.aphis.usda.gov/brs/fedregister/BRS_20150120a.pdf

[3] http://news.monsanto.com/press-release/products/monsantos-xtendimaxtm-herbicide-vaporgriptm-technology-approved-epa-crop-use

[4] Inf'OGM, « Soja Mon87708 », *Inf'OGM*, 24 avril 2015

[5] Inf'OGM, « Soja Mon87708*Mon89788 », *Inf'OGM*, 22 juillet 2016

[6] Inf'OGM, « Soja Mon87705*Mon87708*Mon89788 », *Inf'OGM*, 22 juin 2016

[7] Eric MEUNIER, « Soja Mon87751*Mon87701*Mon87708*Mon89788 », *Inf'OGM*, 7 janvier 2016

[8] Inf'OGM, « Coton MON88701 », *Inf'OGM*, 2 mars 2017

[9] https://www.epa.gov/sites/production/files/2016-08/documents/fifra-dicambacomplianceadvisory.pdf

[10] Un article d'août 2016 parle lui de près de 81 000 ha pour les états de l'Arkansas, du Missouri et du Tennessee

Adresse de cet article : https://infogm.org/ogm-etats-unis-le-glyphosate-obsolete-le-dicamba-debarque/